



PREFET DE VAUCLUSE

Avignon le 19 OCT 2018

Direction départementale
de la protection des populations
service de prévention des risques techniques
Affaire suivie par : Alain PIEYRE
Téléphone : 04 88 17 88 87
Télécopie : 04 88 17 88 99
Courriel : ddpp@vaucluse.gouv.fr

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Le préfet de Vaucluse
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Certifie que le dossier de demande d'autorisation d'exploiter déposé le 8 novembre 2017 par la société BIGARD Distribution dont le siège social est situé à Z.I de Kergostiou CS 70053 – 29393 QUIMPERLE Cedex pour l'enregistrement, à titre de régularisation, d'un atelier de découpe et d'entreposage de viandes de boucherie sis, 446, avenue Saint Jean à 84130 le PONTET (rubrique n° 2221 de la nomenclature des installations classées) sur le territoire de la commune du PONTET n'a pas fait l'objet d'une consultation de l'autorité environnementale.

En effet, conformément à l'article L512-7-2 « *Le préfet peut décider que la demande d'enregistrement sera instruite selon les règles de procédure prévues par le chapitre unique du titre VIII du livre Ier pour les autorisations environnementales :*

3° Ou si l'aménagement des prescriptions générales applicables à l'installation, sollicité par l'exploitant, le justifie ;

Dans les cas mentionnés au 3° et ne relevant pas du 1° ou du 2°, le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale. »

En conséquence, à défaut d'avis de l'autorité environnementale, le pétitionnaire n'est donc pas tenu d'établir un mémoire en réponse.

Pour le préfet, et par délégation,
le directeur départemental de la protection des
populations



Yves ZELLMAYER